

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 3

À l'alinéa 41, après la référence :

« 8° »,

insérer la référence :

« et b) du 10° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.